

INFORMATIONS SUR LE TARIF DE LA DEMI PENSION ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Le tarif de demi pension des collèges publics des Pyrénées Orientales est fixé par le Conseil départemental.

FORFAIT TRIMESTRIEL SEPTEMBRE A DECEMBRE 26	225,50 €
FORFAIT TRIMESTRIEL JANVIER-MARS 2027	168,10 €
FORFAIT TRIMESTRIEL AVRIL-JUILLET 2027	176,30 €

Le forfait annuel est découpé en trois trimestres inégaux qui correspondent aux jours d'ouverture du service de restauration durant le trimestre.

Les factures sont dématérialisées. C'est le responsable financier qui les reçoit sur la boîte mail indiquée lors de l'inscription de leur enfant.

La facture émane de l'adresse mail suivante : **opale-asap@noreply.phm.education.gouv.fr**. (pensez à vérifier vos spams)

Pour la régler, connectez vous à l'ENT - rubrique informations de gestion et paiement de la restauration scolaire- Un tutoriel est mis en ligne.

La connection à l'ENT peut se faire via France Connect ou Educonnect avec votre code parent.

En cas de difficulté de paiement, veuillez contacter le service de gestion

MONTANT DES AIDES ATTRIBUEES AUX ELEVES DEMI PENSIONNAIRES BOURSIERS

Envoi de la facture fin octobre

MONTANT DES AIDES ATTRIBUÉES AUX ÉLÈVES BÉNÉFICIAIRES D'UN PENSÉE BOURSIÈRE			
FORFAIT TRIMESTRIEL SEPTEMBRE A DECEMBRE 26			225,50 €
Pour les élèves boursiers, le montant est minoré par les aides accordées			
Echelon	Bourse : montant trimestriel	aide restauration solidarité	total des aides (déduit de la facture à payer)
1	40,00 €	110,00 €	150,00 €
2	112,00 €	120,00 €	232,00 €
3	175,00 €	130,00 €	305,00 €

Montant annuel de la bourse 26/27

Echelon 1 : 120 €

Echelon 2 : 336 €

Echelon 3 : 525 €

Envoi de la facture courant janvier

FORFAIT TRIMESTRIEL JANVIER-MARS 2027			168,10 €
Pour les élèves boursiers, le montant est minoré par les aides accordées			
Echelon	Bourse : montant trimestriel	aide restauration solidarité	total des aides (déduit de la facture à payer)
1	40,00 €	60,00 €	100,00 €
2	112,00 €	80,00 €	192,00 €
3	175,00 €	85,00 €	260,00 €

Envoi de la facture courant avril

FORFAIT TRIMESTRIEL AVRIL-JUILLET 2027		176,30 €	
Pour les élèves boursiers, le montant est minoré par les aides accordées			
Echelon	Bourse : montant trimestriel	aide restauration solidarité	total des aides (déduit de la facture à payer)
1	40,00 €	60,00 €	100,00 €
2	112,00 €	80,00 €	192,00 €
3	175,00 €	85,00 €	260,00 €

Pour plus d'information, veuillez prendre connaissance du règlement intérieur en ligne sur l'ENT